

La colonie suisse en Franche-Comté

Autor(en): **Perrudet, Edouard-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **20 (1940)**

Heft 5

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA COLONIE SUISSE EN FRANCHE-COMTÉ

L'origine des relations entre la Suisse et la Franche-Comté est très lointaine. Les conditions naturelles destinent en effet ces deux régions à être en rapports constants. Leur frontière commune, l'analogie du caractère, des mœurs et des coutumes des deux populations, le fait que leurs productions sont complémentaires, sont autant de facteurs de rapprochement.

Dans l'ensemble, les échanges commerciaux entre la Suisse et la Franche-Comté n'ont pas beaucoup changé d'aspect au cours des temps : la première fournit à la seconde des produits manufacturés et en reçoit des produits agricoles.

Dans le but de favoriser ces échanges commerciaux, des négociants suisses eurent, très tôt, l'idée de s'établir en Franche-Comté. Ainsi se forma le premier noyau de la colonie suisse dans cette province. Mais c'est après la Révolution française seulement que cette immigration prit toute son ampleur. Originaires des cantons de Neuchâtel, de Genève, de Vaud, de Fribourg et de Berne, les nouveaux arrivants étaient presque tous des agriculteurs ou des horlogers.

Leur labeur tenace et leur expérience ont contribué largement au développement de la fabrication du gruyère et surtout à celui de l'industrie horlogère en Franche-Comté.

L'industrie horlogère est apparue en Franche-Comté à peu près à la même époque qu'en Suisse, c'est-à-dire vers la fin du xvii^e siècle. Les « maîtres horlogers » français se spécialisèrent d'abord de préférence dans la fabrication des pendules. C'est en 1790 qu'un horloger du Locle, nommé Mégevand, s'installa à Besançon, encouragé par quelques personnages

français de premier plan, notamment Mirabeau, Condorcet et Vergniaud. Mégevand ne déçut pas les espoirs que ces hommes illustres fondaient sur lui et on doit le considérer comme le principal artisan de l'essor remarquable de l'industrie horlogère dans la région de Besançon.

La Suisse joue encore aujourd'hui un rôle très important dans ces deux industries de la Franche-Comté. Plus de la moitié des fromagers y seraient de nationalité suisse. D'autre part, les fabriques d'horlogerie de la région ont recours à des fournisseurs suisses pour se procurer les pièces qu'elles ne produisent pas elles-mêmes.

C'est donc à la fin du xviii^e siècle qu'a débuté une véritable immigration suisse en Franche-Comté. Depuis lors, elle n'a pas cessé, atteignant son apogée au cours des années 1920-1924. Pendant les dix dernières années, l'élément agricole fut prépondérant.

Notre colonie comprend actuellement environ 15.000 personnes. Sauf erreur, parmi les Consulats

de Suisse en France, celui de Besançon occupe la troisième place quant au nombre des administrés, après Paris et Lyon. La plupart des membres de la colonie sont des agriculteurs, des horlogers et des ouvriers d'usines. Cependant, on rencontre également des chefs d'entreprises, des employés de bureaux. Certains exercent des professions libérales. Les divers cantons se trouvent représentés à peu près dans les proportions suivantes : Berne 50 p. 100, Fribourg 15 p. 100, Neuchâtel, 10 p. 100, Vaud 10 p. 100. Les 15 p. 100 restants se répartissent entre les autres cantons.

M. Édouard-A. PERRUDET, Vice-Consul de Suisse à Besançon



Malgré l'accroissement de la colonie suisse en Franche-Comté au cours de la première moitié du siècle dernier, ce ne fut qu'en 1874 que le Conseil fédéral décida d'y installer un Consulat. Le premier titulaire fut M. Jeannet-Droz (Neuchâtel). Puis MM. Bugnot-Colladon (Vaud, 1877), L. Sandoz (Neuchâtel, 1883), A. Graa (Neuchâtel, 1889), etc... occupèrent successivement le poste, tous en qualité de Consul honoraire. M. Paul Leuba (1921) fut le premier Consul de carrière à Besançon. Quand il fut nommé à Marseille, on le remplaça par M. Charles Matthey, pharmacien, qui démissionna en 1931. Le Conseil fédéral prit alors la décision de remettre à la tête de ce poste un fonctionnaire de carrière et de faire du Consulat de Besançon un « Consulat-Ecole » où les aspirants chanceliers feraient leur stage. C'est à M. Jean Furrer, jusqu'alors à Berne, qu'incomba la tâche de le diriger. Nombreux sont encore ceux qui furent initiés à Besançon aux travaux de chancellerie, sous la paternelle autorité de M. le Consul Furrer.

Quand ce dernier fut admis à faire valoir ses droits

à la retraite, M. H. Zoller assumait la gérance du poste, d'abord en qualité de chancelier, puis de vice-consul, jusqu'à l'arrivée en janvier 1939 de l'actuel titulaire, M. le Consul E. Darbellay (présentement en congé de convalescence).

Le Consulat de Suisse à Besançon, installé dans un immeuble moderne au centre de la ville, occupe aujourd'hui huit fonctionnaires et employés. En outre, une équipe d'hommes de confiance répartie dans toute la Franche-Comté lui rend de précieux services.

En temps normal, les relations entre la Suisse et l'arrondissement consulaire de Besançon sont si aisées que le Consulat n'a presque pas besoin de s'occuper des questions commerciales. Mais depuis la guerre les obstacles qui s'opposent à ces relations sont si nombreux que le personnel du Consulat doit être constamment en haleine pour s'efforcer de les surmonter.

Edouard-A. PERRUDET,

Vice-Consul de Suisse à Besançon.

S. A. GALLODANA, Noisy-le-Sec

BRUNO BENDEL INGR. DIPL. E. PZ.

BÉTON ARMÉ

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

MAÇONNERIE

PAVILLONS, VILLAS

PLATRIERIE

IMMEUBLES

CHARPENTE

TRANSFORMATIONS

TERRASSEMENT

RÉPARATION, ENTRETIEN

ÉTUDES - PROJETS - CALCULS STATIQUES

EXÉCUTIONS

TÉLÉPHONE NORD 2733
» 2734

TÉLÉGRAMMES
GALLODANA PARIS